



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20240708-2024_31-DE



N° 31/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 8 juillet 2024

Date la convocation du Conseil municipal : 4 juillet 2024

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Pierre-Luc CHATAIGNON

Présents : Christine BLANC – Valérie LOUBET - Kévin FAVRE – Nicolas BUGNON - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

Absents excusés : Valérie MAYOR donne pouvoir à Christine BLANC - Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Kévin FAVRE -

Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON –

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION DU SOU DES ECOLES

Madame la Maire,

RAPPELLE

Le conseil municipal lors du vote du budget primitif 2024 a inscrit une subvention de 20.-€ par élève scolarisé. Ce montant inclus une participation aux frais liés aux cours de natation.

La délibération 30-2024 prise ce jour pour le financement des frais liés aux séances de natation dans le cadre du programme scolaire.

SOUJET A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

L'attribution au Sou des école d'une subvention de 400.- € au même titre que les autres associations communales dès lors une manifestation est proposée. Cette subvention annulera et remplacera celle de 2 260.- € votée au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité

- ACCORDE à l'association du Sou des école une subvention de : **400.00 €**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pierre-Luc CHATAIGNON
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

